



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline – Travail

Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

du jeudi 07 /06/2012

Le jeudi 07 juin 2012, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h à 12h20 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef d'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/- Ordonnances et Décrets

B/- Mesures individuelles

C/ Présentation de Communications

D/ Divers

A/- Ordonnances et Décrets

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Industrie

Sur présentation du Ministre, le Président de la République a signé une ordonnance portant Code des Investissements.

Ce code remplace celui de 1995, qui n'était plus en adéquation avec les exigences de développement industriel et économique de notre pays, en particulier avec l'ambition du Chef de l'Etat de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant à l'horizon 2020.

Les changements introduits dans le nouveau code tiennent, non seulement compte des meilleures pratiques régionales et internationales, mais aussi des axes stratégiques du Programme Présidentiel.

Ainsi, le nouveau Code des investissements prévoit des avantages spécifiques dont ;

- une meilleure valorisation de nos matières premières
- la facilitation des investissements réalisés par les PME.
- le respect des normes
- l'allongement de la durée de avantages accordés aux zones A (5 à 7 ans) et B (8 à 11 ans)
- la création d'une nouvelle zone d'investissements (zone C)
- l'adaptation des seuils d'investissements

Le Président de la République s'est réjoui de l'adoption d'un nouveau Code des Investissements pour la Côte d'Ivoire, et incité le gouvernement à faire du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), un véritable guichet unique pour l'accompagnement des entreprises installées en Côte d'Ivoire et l'accueil des investisseurs potentiels, en le restructurant et en renforçant ses moyens humains, techniques et financiers.

2- Au titre du Ministère de l'Éducation Nationale

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé un décret modifiant le décret n° 2002- 304 du 29 mai 2002 portant réorganisation des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires publics (COGES)

La création des Coges est justifiée par les nombreux problèmes liés à la gestion de l'environnement de l'école et l'Etat de Côte d'Ivoire et les partenaires au développement leur ont régulièrement apporté un appui institutionnel, matériel et financier.

Malgré tous ces efforts, des difficultés subsistent dans la gestion des COGES. En vue d'améliorer leur performance, diverses solutions ont été proposées, en particulier, l'adaptation des textes les régissant sur un certain nombre de points , dont ;

- le statut juridique,
- le cumul des responsabilités au sein des organes,
- les sanctions disciplinaires,
- la gestion des demandes de levées de cotisations exceptionnelles,
- la gestion des ressources financières,
- la procédure de renouvellement des instances,
- la réglementation du fonctionnement interne,
- la gestion des conflits et des contentieux,
- la participation aux activités des collectivités décentralisées.

3- Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie

Sur présentation du ministre, le Président de la République a signé deux décrets.

- **Le premier décret** modifie l'article 1^{er} du décret n°91-23 du 30 janvier 1991 portant classement des monuments historiques de la ville de Grand Bassam, décret relatif à la politique nationale de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel de notre pays, conformément à la Convention de l'UNESCO sur la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel.

La modification faite étend la mesure de classement à d'autres bâtiments historiques, jugés exceptionnels ou remarquables.

- **Le second décret** modifie les articles 2, 3, 4 et 5 du décret 30 janvier 1991, en délimitant différemment le périmètre de protection du patrimoine architectural de Grand-Bassam, en raison, entre autres, des modifications induites par l'allongement de la liste des monuments historiques dont la préservation est jugée nécessaire.

B/-Mesures individuelles

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du ministre, le conseil a donné son agrément en vue de la nomination de :

- M. **Jérôme Klôh WEYA** en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près l'Australie, avec résidence à Tokyo.
- Mme **KONE épouse Touré Maman**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la

République de Côte d'Ivoire près la République du Bénin, avec résidence à Abuja (Nigéria).

2- Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en liaison avec les Ministères concernés,

Le Conseil a entériné les délibérations de la réunion tenue le 29 mai 2012 du Comité chargé de l'examen des projets de nomination dans les départements ministériels, et procédé aux nominations suivantes de Directeurs généraux, de Directeurs d'Administration centrale, de Directeurs et d'Inspecteurs.

-MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

- Inspecteur Général : **M.BLEDI Trouin Félix ;**
- Directeur de l'Hygiène Publique: **Mme BITTY Marie Josephe;**
- Directeur de la Pharmacie et du Médicament : **Mme DUNCAN Ahoubé**
- Directeur de l'Information et de la Promotion de l'Education à la Santé : Mme **YEDESS née MEMEL YEI Jeanne ;**
- Directeur Général de la Santé : **M. ASSA Allou ;**
- Directeur de la Planification, et du Suivi – Evaluation du Sida : **M. GUELLA Michel**
- Directeur Général Adjoint à la Direction Générale de la Santé: **M. KOFFI Zamblé Célestin ;**
- Directeur Général de la Lutte contre le Sida : **Mme DIABATE née Conombo Joséphine**

- Directeur de la Prise en Charge Thérapeutique du SIDA : **Mme KONAN née Koko Régine Blandine N'Guessan**
- Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Treichville : **M. Ibrahima SANOGO**
- Directeur de la Prévention du SIDA : **Mme EHUA née AMANGOUA Evelyne**
- Directeur de la Prospective et de la Planification Stratégique : **M. SAMBA Mamadou**
- Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Yopougon : **M. LAMBIN Yves**
- Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Cocody : **M. KOUASSI Jean – Claude**
- Directeur de la Mobilisation des Ressources pour la Lutte contre le SIDA : **M. KLA Wollo Christian**
- Directeur Général de la Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (PSP- CI) : **M. YAPI Ange Désiré**
- **MINISTERE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES PUBLIQUES, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances**
- Directeur des Affaires Administratives et Financières : **Mme OUATTARA Guigahouidéni Mandjina**

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DU SERVICE CIVIQUE

- Inspecteur Général : M. **KABRAN Kouamé** ;
- Inspecteur: **M. AKA Assalé** ;
- Inspecteur : **M. AKROMAN Azané** ;
- Inspecteur : **M. DASSE Babo** ;
- Inspecteur : **M. KOFFI N'Guessan**
- Inspecteur : **M. KOUA Wognin Marcellin**
- Inspecteur : **M. N'GAZA Koffi**
- Inspecteur : **M. SORO Amadou**
- Inspecteur : **M. SOUMAHORO Inza**
- Inspecteur : **M. YEDE Janvier**
- Inspecteur : **M. ZADI Emmanuel**

- Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation : **M. GON DOTO**

- Directeur du Volontariat et des Programmes Communautaires: **M. Salifou BAKAYOKO**

- Directeur de l'Education Civique : **M. ZAN BI Foua Honoré**

- Directeur de la Vie Associative et des Activités Socio-Educatives : **M. DIOMANDE Lassiné**

- Directeur de la Protection des Jeunes : **M. AKELY Gnagne Laurent**

C/ Communications

1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Le Conseil a donné son agrément en vue de la nomination

-de **Mme Busaya MATHELIN**, en qualité d'Ambassadeur du Royaume de Thaïlande près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Dakar (Sénégal)

-de **Mme Olga SYRADIN**, en qualité d'Ambassadeur de la République de Guinée près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan

- de **M. Abdoul Salam GUEYE**, en qualité d'Ambassadeur de la République du Sénégal près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan

2- Au titre du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Conseil a donné son agrément en vue du détachement de **M. Bakary TRAORE**, recruté sur appel à candidature international au poste d'Assistant auprès du Secrétariat Exécutif de l'Association des Producteurs de Pétrole Africains (APPA).

3- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Le Conseil a adopté une communication relative au compte rendu de la participation de la délégation ivoirienne au 4ème Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide, tenu du 29 novembre au 1er décembre 2011 à BUSAN (République de Corée).

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, des axes d'action ont été retenus, qui permettront à notre pays de renforcer l'efficacité de l'aide au développement dont il bénéficie.

4- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité

Le Conseil a adopté une communication relative au projet de document de la Politique Nationale de l'Emploi en Côte d'Ivoire. L'élaboration de ce document vient en application de l'engagement du Président de la République de lutter contre le chômage en créant 1.000.000 d'emplois en cinq (5) ans.

En effet, depuis plusieurs décennies, la Côte d'Ivoire est confrontée à la problématique d'une croissance négative, d'un chômage en augmentation, qui contribue à entretenir la pauvreté, et dont l'impact sur les problèmes de sécurité et de stabilité nationale n'est pas négligeable.

Dans la recherche de solutions à ce problème, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité a pris l'initiative d'organiser un Conseil National de l'Emploi, en vue de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi.

Un plan d'action opérationnel décline ces orientations de la Politique Nationale de l'Emploi en 24 programmes d'actions, prévus pour se dérouler en 2012/2013, pour les actions prioritaires, et sur la période 2012/2015, pour les autres. Une communication plus détaillée sera faite dans les prochains jours par le Ministère en charge de l'emploi, sur la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et sur les 24 programmes à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'actions opérationnel.

Le Président de la République a réaffirmé son engagement à lutter fermement et résolument contre le chômage et à créer un(1) million d'emplois avant 2015, en particulier pour les jeunes, et à la fois dans les zones urbaines et rurales.

Il s'est félicité de l'adoption du document de Politique Nationale de l'Emploi, qui définit les orientations stratégiques à moyen terme de notre pays en la matière, et a demandé à l'ensemble du Gouvernement d'agir efficacement et en synergie avec les autres parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers, pour opérationnaliser ce document et accélérer l'atteinte des résultats annoncés.

Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie

Le Conseil a adopté une communication relative à l'information du Gouvernement et au soutien à apporter à la candidature de la Côte d'Ivoire en vue de l'inscription de la ville de Grand-Bassam sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Malgré les conséquences de la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire a fourni les efforts nécessaires pour satisfaire à l'ensemble des points de recommandation qui retardaient la décision des instances d'évaluation de l'Unesco. Le Conseil des ministres a autorisé la prise en compte des urgences financières résiduelles, susceptibles de faire aboutir ce dossier.

5- Au titre du Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

Sur présentation du ministre, le conseil a adopté trois communications.

- **La première communication** est relative aux dispositions préventives et opérationnelles à prendre pour minimiser les effets de la saison des pluies au cours de l'année 2012.

Il est à noter que les pluies ont occasionné au cours des 3 dernières années d'importantes pertes en vies humaines (97 morts, dont 49 dans le District d'Abidjan) et la destruction massive de biens privés et publics. Les prévisions météorologiques pour l'année 2012 annonçant des précipitations précoces et abondantes, le Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme propose de mener en urgence des actions préventives, principalement dans le District d'Abidjan, en direction des populations vivant dans les zones à risques. Il s'agit notamment de :

- Sensibiliser ces populations sur les dispositions à prendre pour éviter les inondations et les accidents ;
- Procéder à la délocalisation des 6000 ménages habitant les 75 zones à hauts risques identifiées à Abidjan. Cette opération sera suivie de la remise de kits de relogement :

- Démolir les constructions anarchiques et améliorer l'écoulement des eaux pluviales

Le conseil a donné son agrément pour l'exécution des activités envisagées en vue d'assurer la protection des populations situées dans les zones à risques dans le District d'Abidjan, et autorisé l'exécution des dépenses correspondantes par le budget de l'Etat.

- **La deuxième communication** est relative au financement de l'opération de déplacement de réseaux électriques situés dans l'emprise des travaux d'aménagement du carrefour de l'Indénié

Les travaux d'aménagement du carrefour de l'Indénié, imposent le déplacement d'un câble électrique de 90.000 volts enterré dans l'emprise du chantier.

Eu égard aux crues annoncées pour la prochaine saison des pluies et le danger potentiel que présente la présence de ce câble pour la poursuite des travaux, le conseil a donné son autorisation pour le financement par l'Etat des travaux de son déplacement;

- **La troisième communication** est relative à la demande de financement pour la réalisation en urgence des travaux de drainage au carrefour de l'indénié

Les travaux de réhabilitation et de réalisation des canaux et du bassin tampon sont à ce jour réalisés à 80%. Par contre, les travaux de curage des canaux et des exutoires, qui ont pris du retard, doivent être exécutés sans délai.

Le conseil a donné son accord pour le financement par l'Etat de ces travaux, avec une autorisation d'allègement des procédures de passation de marché.

Le Président de la République a demandé l'exécution rapide et dans les délais des travaux du carrefour de l'Indénié, dont l'achèvement est attendu par toute la population Abidjanaise.

6- Au titre du Ministère auprès de la Présidence de la République , chargé de la Défense en liaison avec le Ministère d'Etat , Ministère des Affaires Etrangères , le Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Conseil a adopté une communication relative à l'acquisition par l'Etat d'une parcelle de terrain de trente hectares (30 ha) pour l'implantation d'une base militaire de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Cette acquisition permettra à l'Onuci de libérer les installations du Premier Bataillon Blindé du camp d'Akouédo, occupées par elle depuis mai 2011. Il est également à noter qu'à la fin du mandat de l'ONUCI, la parcelle de terrain acquise, ainsi que ses installations, seront reversées au patrimoine immobilier de l'Etat de Côte d'Ivoire.

D/ Divers

1-Le Conseil a été informé de l'arrestation par les autorités Togolaises et de l'extradition vers la Côte d'Ivoire, de M. Moïse Lida Kouassi, qui préparait des actions de déstabilisation des institutions de notre pays. A cet égard, le Président de la République a salué la qualité de la coopération en matière de défense et de sécurité avec les pays voisins de la Côte d'Ivoire, en particulier avec le Ghana et le Togo.

2-Dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre le tabagisme, la Ministre de la Santé et de la lutte contre le Sida a informé le conseil de la tenue d'une cérémonie qui aura lieu le vendredi 08 juin 2012 à l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, en vue de décréter ce site "NON FUMEUR", à l'instar de nombreux aéroports dans le monde.

Fait à Abidjan, le 07 juin 2012

Bruno Nabagné KONE

Ministre de la Poste et des TIC
Porte-parole du Gouvernement
info@porteparole.gouv.com